

Les Etats s'engagent à mieux protéger les espèces migratrices

Le lynx des Balkans, le requin-taureau et de nombreux oiseaux devront faire l'objet de mesures visant à enrayer leur déclin

La 14^e Conférence des parties (COP14) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS, pour Convention on Migratory Species) s'est achevée, samedi 17 février à Samarcande (Ouzbékistan), sur une série d'engagements destinés à protéger ces animaux voyageurs. De nombreuses espèces devraient bénéficier d'une meilleure coopération internationale pour limiter les actes de captures ou de prédation par l'homme, préserver leurs habitats ou renforcer, indépendamment des frontières nationales, la connectivité des milieux auxquels ils sont inféodés.

Une cinquantaine de résolutions ou d'actions concertées ont été adoptées, dont l'une des plus marquantes est l'initiative de trente Etats, coordonnés par l'Inde, assurant s'engager pour protéger les centaines d'espèces d'oiseaux migrateurs empruntant la grande voie migratoire centre-asiatique.

La réunion s'était ouverte, le 12 février, sur un rapport commandité par les Nations unies, le premier du genre, alertant sur les sombres perspectives pour l'avenir de ces espèces : parmi les quelque 1200 inscrites dans les deux annexes de la CMS – la première listant les espèces menacées, la seconde, celles se trouvant dans un état de conservation défavorable –, une sur cinq

risque l'extinction. Et près de la moitié (44 %) voient leur population décliner.

Selon le rapport, près de 400 espèces migratrices « menacées » ou « quasi menacées », selon la terminologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature ne sont pas encore portées aux annexes de la CMS. Au terme de la conférence, quatorze nouvelles espèces font leur entrée dans l'une ou l'autre de ces deux annexes de la convention : le chat de Pallas (*Felis manul*), le marsouin du Pacifique (*Phocoena phocoena*), le requin-taureau (*Carcharias taurus*) ou encore la pluvianelle magellanique (*Pluvianellus socialis*).

« Début d'une nouvelle ère »

L'une des plus menacées, le lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*), une sous-espèce du lynx d'Eurasie, a notamment été inscrite à l'annexe de la convention. En danger critique d'extinction, ce grand félin est considéré comme « migrateur » du fait de ses déplacements transfrontaliers dans les forêts montagneuses du sud des Balkans, entre le Kosovo, la Macédoine du Nord et l'Albanie. Pour la fondation EuroNatur, qui participe à des programmes de surveillance et de protection, le fait que son inscription ait été « portée par le gouvernement de Macédoine du Nord, avec le soutien de son homologue albanais est particulièrement encourageant ».

Une espèce sur cinq inscrites dans les annexes de la convention internationale spécialisée risque l'extinction

« Cette étape marque de la part des autorités [de ces deux pays] un engagement clair à protéger ce rare félin, ajoute la fondation dans un communiqué, dont il ne reste que moins de 50 individus. » Le lynx des Balkans est menacé par la surexploitation et le morcellement de la forêt, la raréfaction de ses proies – également chassées par l'homme – et le braconnage.

A une autre échelle, plusieurs centaines d'espèces d'oiseaux pourraient bénéficier de l'accord trouvé à Samarcande par trente Etats parties à la CMS, qui s'engagent à coopérer pour protéger l'immense voie migratoire centre-asiatique, qui connecte les régions paléarctiques de la Sibérie et l'archipel des Maldives. L'accord a été conclu « après presque deux décennies de négociations non concluantes », selon le secrétariat de la CMS. Il est jugé « historique » par l'ONG Birdlife,

qui y voit « le début d'une nouvelle ère dans la conservation des oiseaux en Asie centrale ».

Coordonnés par l'Inde, les Etats signataires de l'initiative s'engagent à s'accorder sur leurs actions pour protéger les habitats naturels critiques le long de cette voie migratoire, encadrer le développement d'infrastructures, notamment énergétiques, lutter contre le braconnage ou le piégeage des oiseaux empruntant cette route migratoire. « L'initiative ouvrira la voie à la conservation des populations de plus de 600 espèces d'oiseaux migrateurs qui empruntent cette voie », a déclaré Ragu Prasad, représentant de l'Inde, à l'issue des discussions. Birdlife note que parmi elles, 240 sont en déclin, 48 étant « menacées » ou « quasi menacées ».

Outre les résolutions et les actions concertées prises à l'issue de la conférence, un plan stratégique pour les espèces migratrices global a été adopté pour la période 2024-2032, avec plusieurs objectifs fixés. En particulier : l'amélioration du statut de conservation des migrateurs, le maintien et la restauration de leurs habitats sur leurs aires de répartition, la réduction ou élimination des menaces qui les affectent. Sachant l'ampleur du rôle joué par les problèmes globaux (réchauffement, déclin des insectes, pollutions plastiques, etc.), ce n'est pas gagné. ■

STÉPHANE FOUCART